

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la
Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 3 avril 2024 à
13 h 30 en la salle "Les Ruisseaux" au 2^e étage de l'Édifice de La Matanie**

Présences

Mme Josée Marquis, maire de Saint-Adelme
M. Gérald Beaulieu, maire de Baie-des-Sables et préfet
M. Eddy Métivier, maire de Matane
M. Philippe Savard, maire de Sainte-Paule et préfet suppléant

Absences

M. Andrew Turcotte, maire de Sainte-Félicité

Les membres présents forment le quorum. La séance est tenue sous la présidence du préfet, monsieur Gérald Beaulieu. Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, est aussi présent. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Recommandations – Demandes d'aide financière
 - 3.1. FRR volet 2 – Dons et commandites (Les Amis du Jardin de Doris – Location d'espaces dans les jardins)
 - 3.2. FRR volet 2 – Dons et commandites (École de musique de Matane – 45^e Anniversaire de l'école)
 - 3.3. FRR volet 2 – Dons et commandites (OBVNEBSL – Former la relève pour la pêche durable de demain)
 - 3.4. FRR volet 2 – Dons et commandites (Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent – La Marche pour l'Alzheimer)
 - 3.5. FRR volet 2 – Dons et commandites (Chœur Vocalia – Concert conjoint avec la Chorale du conservatoire de musique de Rimouski)
 - 3.6. FRR volet 2 – PDC collaboration spéciale (PHOS Événement – Festival PHOS 2024)
4. FRR volet 2 – Adoption du Programme de développement des communautés volet Commercialisation de proximité dans le cadre de Politique de soutien aux projets structurants (PSPS)
5. Orientations – Modification aux cadres normatifs du Fonds régions et ruralité – Nouveaux délais pour les volets 3 et 4
6. Gestion des ressources humaines (GRH)
 - 6.1. Mandat professionnel à la FQM
 - 6.2. Formation "Gérer son temps, ses priorités et son stress – Les clés de la réussite et du bien-être"
7. Adoption du Plan de communication 2024 de la MRC de La Matanie
8. Addenda au contrat avec Communagir – mandat d'accompagnement de la Table de concertation en immigration
9. Invitation pour souligner le 40^e Anniversaire de la Fondation de l'hôpital de Matane
10. Entériner signature avec le CREBSL – Entente pour l'achat de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques
11. Poursuite du réseautage Québec-France sur l'adaptation aux risques côtiers – projet ADAPTACOTE
12. Marché public de La Matanie
 - 12.1. Marché public – Autorisation signature Avenants #2 et #3 au contrat avec Habitat Construction Matane

- 12.2. Marché public – Directive de changement A-07 r1
 - 12.3. Marché public – Directive de changement ME-02
 - 12.4. Marché public – Directive de changement A-09
 - 13. Autorisation paiement – Honoraires professionnels progressifs – Vérification des états financiers de la MRC de La Matanie au 31 décembre 2023
 - 14. Autorisation paiement – Honoraires professionnels progressifs – Vérification des états financiers du TNO de Rivière-Bonjour au 31 décembre 2023
 - 15. Comptes à recevoir – 1^{er} trimestre
 - 16. Varia
 - 17. Période de questions
 - 18. Fermeture de la séance
-

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance est ouverte et le quorum est constaté.

RÉSOLUTION 201-04-24

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'appel des présences, les membres du comité administratif présents forment le quorum;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de l'ordre du jour lequel est lu par le préfet, monsieur Gérald Beaulieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour proposé en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE

RECOMMANDATIONS – DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

RÉSOLUTION 202-04-24

FRR VOLET 2 – DONNS ET COMMANDITES (LES AMIS DU JARDIN DE DORIS – LOCATION D'ESPACES DANS LES JARDINS)

CONSIDÉRANT QUE les demandes de dons et commandites sont étudiées en fonction des critères et conditions prévus à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)*, laquelle est financée par le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé au *Programme d'octroi de dons et commandites*;

- Les Amis du Jardin de Doris – Location d'espaces dans les jardins : 250 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 203-04-24

FRR VOLET 2 – DONS ET COMMANDITES (ÉCOLE DE MUSIQUE DE MATANE – 45^E ANNIVERSAIRE DE L'ÉCOLE)

CONSIDÉRANT QUE les demandes de dons et commandites sont étudiées en fonction des critères et conditions prévus à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)*, laquelle est financée par le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé au *Programme d'octroi de dons et commandites*;

- École de musique de Matane – 45^e Anniversaire de l'école : 500 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 204-04-24

FRR VOLET 2 – DONS ET COMMANDITES (OBVNEBSL – FORMER LA RELÈVE POUR LA PÊCHE DURABLE DE DEMAIN)

CONSIDÉRANT QUE les demandes de dons et commandites sont étudiées en fonction des critères et conditions prévus à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)*, laquelle est financée par le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé au *Programme d'octroi de dons et commandites*;

- OBVNEBSL – Former la relève pour la pêche durable de demain : 250 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 205-04-24

FRR VOLET 2 – DONN ET COMMANDITES (SOCIÉTÉ ALZHEIMER DU BAS-SAINT-LAURENT – LA MARCHÉ POUR L'ALZHEIMER)

CONSIDÉRANT QUE les demandes de dons et commandites sont étudiées en fonction des critères et conditions prévus à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)*, laquelle est financée par le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé au *Programme d'octroi de dons et commandites*;

- Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent – La Marche pour l'Alzheimer : 250 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 206-04-24

FRR VOLET 2 – DONN ET COMMANDITES (CHŒUR VOCALIA – CONCERT CONJOINT AVEC LA CHORALE DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE RIMOUSKI)

CONSIDÉRANT QUE les demandes de dons et commandites sont étudiées en fonction des critères et conditions prévus à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)*, laquelle est financée par le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé au *Programme d'octroi de dons et commandites*;

- Chœur Vocalia – Concert conjoint avec la Chorale du conservatoire de musique de Rimouski : 120 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 207-04-24

FRR VOLET 2 – PDC COLLABORATION SPÉCIALE (PHOS ÉVÉNEMENT – FESTIVAL PHOS 2024)

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de PHOS Événement pour le projet Festival PHOS 2024;

CONSIDÉRANT l'analyse du projet en fonction des critères et conditions prévus à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)*, laquelle est financée par le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise, à partir du FRR volet 2, une aide financière de 10 000 \$ à PHOS Événement pour le projet Festival PHOS 2024;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 208-04-24

FRR VOLET 2 – ADOPTION DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS VOLET COMMERCIALISATION DE PROXIMITÉ DANS LE CADRE DE POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a modifié sa *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)*, le 17 janvier 2024, afin d'inclure dans ses priorités d'intervention le soutien à la réalisation de projets structurants dont l'appui à la Signature Innovation de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la PSPS reconnaît le caractère structurant des projets connexes ou complémentaires à la Signature Innovation de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau bâtiment destiné à accueillir le Marché public de La Matanie fait partie de la Signature Innovation de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE, parmi les priorités de l'*Énoncé de vision stratégique La Matanie 2030* et de la *Stratégie de développement du secteur agricole* laquelle est en cours de révision, on trouve le soutien au développement de la mise en marché locale et circuit court, notamment en lien avec le Marché public de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE, pour le premier été d'opération du nouveau marché public, il y a lieu d'appuyer les entreprises bioalimentaires souhaitant s'y implanter, notamment en lien avec les frais d'achat d'équipements et de matériel pour leur kiosque;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont pris connaissance du Programme de développement des communautés modifié par l'ajout d'un nouveau volet intitulé *Commercialisation de proximité*;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 25 000 \$ a été réservé au budget 2024 (FRR volet 2) pour encourager la commercialisation et la promotion des entreprises qui seront locataires d'un emplacement au Marché public de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

D'adopter le Programme de développement des communautés volet *Commercialisation de proximité* et de l'annexer à l'actuelle PSPS pour l'année 2024;

D'autoriser la publication et la promotion du nouveau volet ainsi que son analyse en continu en 2024, jusqu'à épuisement des fonds, par les équipes de développement agricole et de développement territorial lesquelles présenteront leurs recommandations au Conseil de la MRC pour approbation.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 209-04-24

ORIENTATIONS – MODIFICATION AUX CADRES NORMATIFS DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – NOUVEAUX DÉLAIS POUR LES VOLETS 3 ET 4

CONSIDÉRANT la lettre datée du 21 mars 2024 du ministère des Affaires municipales concernant la possibilité de bénéficier d'un délai supplémentaire pour mettre en œuvre les projets soutenus dans le cadre du volet Projets « Signature Innovation » des MRC (volet 3) et du volet Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale (volet 4), axe Soutien à la vitalisation *Entente MRC*;

CONSIDÉRANT QUE des ajustements aux cadres normatifs concernés du Fonds régions et ruralité ont été apportés et qu'ainsi il sera possible de reporter les dates pour engager et dépenser les sommes, tout en conservant la date de fin des normes initialement prévue;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de se prévaloir des prolongations pour favoriser l'utilisation des sommes disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

DE recommander, au Conseil de la MRC de La Matanie, la signature d'addendas aux protocoles relatifs aux volets 3 et 4 avec le MAMH;

DE mandater le directeur général ou la directrice du développement territorial pour signifier l'intérêt de la MRC de La Matanie, au MAMH, pour lesdites prolongations.

ADOPTÉE

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (GRH)

MANDAT PROFESSIONNEL À LA FOM

FORMATION "GÉRER SON TEMPS, SES PRIORITÉS ET SON STRESS – LES CLÉS DE LA RÉUSSITE ET DU BIEN-ÊTRE"

RÉSOLUTION 210-04-24

ADOPTION DU PLAN DE COMMUNICATION 2024 DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE, le 20 mars 2024, le Conseil de la MRC a adopté sa première *Politique de communication* (réf. résolution numéro 183-03-24);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir annuellement un plan de communication pour diriger les interventions et priorités de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont pris connaissance du projet de plan élaboré par le service des communications;

CONSIDÉRANT QU'un ajout au plan sera apporté afin d'y mentionner le nouvel outil mis en place en 2024 relatif au résumé des délibérations du Conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif adopte le Plan de communication 2024 de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 211-04-24

ADDENDA AU CONTRAT AVEC COMMUNAGIR – MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT DE LA TABLE DE CONCERTATION EN IMMIGRATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie s'est dotée, en 2022, d'un *Plan d'action territorial collectif et concerté en attractivité, accueil, intégration et pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles en Matanie*;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) pour le plan d'action et la mise en œuvre des projets de la mesure transitoire, la MRC a obtenu un financement qui a été utilisé pour confier à Communagir, au montant de 8 025 \$ plus les taxes, un mandat pour la planification, l'accompagnement à la préparation et l'animation de l'événement rassembleur prévu en octobre 2023 en vue de la mobilisation des partenaires, la poursuite des travaux et le maintien des pratiques participatives;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accorder une prolongation au mandat de Communagir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice au développement territorial à signer un addenda au contrat numéro 22234 afin d'en prolonger la période de validité jusqu'au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE

INVITATION POUR SOULIGNER LE 40^E ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE L'HÔPITAL DE MATANE

RÉSOLUTION 212-04-24

ENTÉRINER SIGNATURE AVEC LE CREBSL – ENTENTE POUR L'ACHAT DE BORNES DE RECHARGE PUBLIQUES POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du deuxième volet du projet Mobilités & Territoires, le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL) offre une aide financière de 8 000 \$ s'adressant aux municipalités régionales de comté (MRC) pour l'achat de deux bornes de niveau 2 accessibles au public;

CONSIDÉRANT QUE cette aide peut être jumelée à celle du programme 4 500 bornes pour lequel la MRC a autorisé une demande d'aide financière (réf. résolution numéro 142-03-2024);

CONSIDÉRANT QUE le projet Mobilités & Territoires est réalisé grâce au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE le projet Mobilités & Territoires se termine le 31 mars 2024 et que l'enveloppe budgétaire liée au FARR devait être engagée avant cette date;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses doivent avoir été complétées d'ici le 31 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

D'entériner la signature par le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, de l'Entente pour l'achat de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 213-04-24

POURSUITE DU RÉSEAUTAGE QUÉBEC-FRANCE SUR L'ADAPTATION AUX RISQUES CÔTIERS – PROJET ADAPTACOTE

CONSIDÉRANT QUE la campagne Écologie & Environnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) de France s'est terminée le 25 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE cette campagne permet de financer des projets de recherche internationaux pour une période de cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE l'Université de Bretagne et le CNRS, en collaboration avec l'Université du Québec à Rimouski, ont élaboré et déposé le projet Adaptation des écosociosystèmes aux risques côtiers dans un contexte de changements climatiques (ADAPTACOTE);

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit dans la continuité du projet de Co-construction de scénarios d'Adaptation des territoires maritimes aux Risques Côtiers dans un contexte de changements climatiques en France et au Québec (ARICO), lequel se termine en septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie est partenaire du projet ARICO et reste préoccupée par les enjeux d'adaptation aux risques côtiers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif confirme l'intérêt de la MRC de La Matanie de se joindre aux partenaires québécois du projet ADAPTACOTE 2025-2029.

ADOPTÉE

MARCHÉ PUBLIC DE LA MATANIE

RÉSOLUTION 214-04-24

MARCHÉ PUBLIC – AUTORISATION SIGNATURE AVENANTS #2 ET #3 AU CONTRAT AVEC HABITAT CONSTRUCTION MATANE

CONSIDÉRANT l'approbation, par la ministre des Affaires municipales, du Règlement numéro 287-1-2023 décrétant un emprunt et autorisant les dépenses pour la construction du Marché public de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE, suite à un appel d'offres public, le Conseil de la MRC de La Matanie a accordé le contrat de construction du marché public à l'entreprise Habitat Construction Matane (1986) au montant de 2 356 424,12 \$, incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la signature d'un premier avenant autorisé par résolution numéro 191-03-24;

CONSIDÉRANT l'autorisation par résolution du Conseil ou du comité administratif des directives de changement A-03.r1, A-04, A-05, A-06, A-01 et C-02 et des coûts des travaux associés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajuster la valeur du contrat en signant les avenants numéros 2 et 3, lesquels se traduisent respectivement, toutes taxes incluses, par une augmentation de 23 655,13 \$ et une diminution de 36 942,15 \$ de la valeur du contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la signature, par le directeur général et greffier-trésorier, des avenants 2 et 3.

ADOPTÉE

MARCHÉ PUBLIC – DIRECTIVE DE CHANGEMENT A-07 R1

RÉSOLUTION 215-04-24

MARCHÉ PUBLIC – DIRECTIVE DE CHANGEMENT ME-02

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de la directive de changement ME-02 concernant la modification de l'entrée d'eau et le drainage sanitaire;

CONSIDÉRANT QUE les travaux inclus à la directive de changement ME-02, lesquels sont évalués à 1 873,22 \$ avant les taxes applicables, sont requis par la ville de Matane dans le cadre de son projet de rénovation du bâtiment de services de la Place des Rochelais;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux seront facturés directement à la ville de Matane par l'entreprise Habitat Construction Matane (1986);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

QUE soit autorisée la directive de changement ME-02.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 216-04-24

MARCHÉ PUBLIC – DIRECTIVE DE CHANGEMENT A-09

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de la directive de changement A-09 concernant l'installation de gouttières et leurs descentes;

CONSIDÉRANT QUE les travaux inclus à la directive de changement A-09 seront payés conformément au règlement d'emprunt 287-1-2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directive de changement A-09 et une dépense de 2 335,19 \$ plus les taxes applicables, sous réserve de la recommandation favorable des professionnels mandatés par la MRC.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 217-04-24

AUTORISATION PAIEMENT – HONORAIRES PROFESSIONNELS PROGRESSIFS – VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MRC DE LA MATANIE AU 31 DÉCEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE, suite à un appel d'offres public, la MRC a octroyé, pour les années financières 2023, 2024 et 2025, à Raymond Chabot Grant Thornton un mandat de vérification externe au coût de 52 250 \$, avant les taxes, pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT les modalités de versement prévu au devis;

CONSIDÉRANT la facture numéro 2821760 au montant de 23 940,00 \$, avant taxes, et un crédit au montant de 1 140 \$, avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture d'honoraires progressifs pour la vérification des états financiers de la MRC de La Matanie au 31 décembre 2023, à Raymond Chabot Grant Thornton, au montant de 26 214,31 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 218-04-24

AUTORISATION PAIEMENT – HONORAIRES PROFESSIONNELS PROGRESSIFS – VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS DU TNO DE RIVIÈRE-BONJOUR AU 31 DÉCEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE, suite à un appel d'offres public, la MRC a octroyé, pour les années financières 2023, 2024 et 2025, à Raymond Chabot Grant Thornton un mandat de vérification externe au coût de 10 815 \$, avant les taxes, pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT les modalités de versement prévu au devis;

CONSIDÉRANT la facture numéro 2821761 au montant de 5 670,00 \$, avant taxes, et un crédit au montant de 270 \$, avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture d'honoraires progressifs pour la vérification des états financiers du TNO de Rivière-Bonjour au 31 décembre 2023, à Raymond Chabot Grant Thornton, au montant de 6 208,65 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

COMPTES À RECEVOIR – 1^{ER} TRIMESTRE

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 219-04-24

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité de fermer la séance.

ADOPTÉE

(signé)

Le préfet,
Gérald Beaulieu

(signé)

Le directeur général et greffier-trésorier,
Olivier Banville, urb.

Je, soussigné, Gérald Beaulieu, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet,
Gérald Beaulieu*